

Département : Haute-Loire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
du CONSEIL D'ADMINISTRATION du
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de LA CHAPELLE D'AUREC
n° 2024.01.02
Séance du 12 Avril 2024

Nombre de membres : - en exercice : 11 Date de la convocation :
- présentes : 7 05 Avril 2024
- excusées : 4

L'an deux mil vingt-quatre le douze avril à 18 h 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire et Présidente.

Présentes : Caroline DI VINCENZO, Présidente du CCAS et Maire de La Chapelle d'Aurec
Yvette CHOL, Marie-Claude LOPEZ, Ghislaine LEBUY, Véronique JANUEL, Jocelyne MONTET,
Françoise GUERRIERI

Excusées : Marie-Josèphe CARROT, Christiane GRAIL, Gisèle ROYER, Stéphanie BLANCHARD

Véronique JANUEL a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération :
AFFECTATION du RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
de l'EXERCICE 2023

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 ;

Constatant que le compte administratif présente :
un **excédent de fonctionnement de clôture de 1 896,91 €** ;

✓ **décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat comme suit :**

AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (C/1068)	0,00 €
AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur - ligne 002)	1 896,91 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le 25 avril 2024 et publication le 25 avril 2024

La Présidente


Caroline DI VINCENZO

Maire de La Chapelle d'Aurec

043-214300564-20240412-CCAS_2024_01_02-DE
Reçu le 25/04/2024